



DEMANDE DE DEVIS

Voyage pédagogique à Londres, avril 2020

1. Informations relatives au voyage :

Demander : Lycée Emile Roux
Service gestion
30 avenue du Général de Gaulle
16500 Confolens
int.0160022m@ac-poitiers.fr

Période : semaine 16 de l'année 2020, c'est-à-dire semaine avant les vacances de printemps de la zone A.
Départ le dimanche 12 avril 2020 OU le lundi 13 avril 2020

Durée : 6 jours, voyage compris

Nombre de personnes : 50 élèves (lycéens, mineurs et majeurs) et 4 accompagnateurs adultes

Moyen de transport : autocar grand tourisme

Mode de traversée de la Manche : au choix du voyageur, Shuttle/ Eurotunnel ou ferry

Programme demandé :

- Jour 1 : Trajet aller à partir du lycée Emile Roux, 30 avenue du Général de Gaulle, 16500 Confolens. Indiquer l'itinéraire retenu.
- Jours 2 à 5 : *(programme détaillé à proposer)*
Sightseeing tour typique
Mini-croisière sur la Tamise
Shakespeare Globe Theatre avec atelier
Charles Dickens Museum
Une comédie musicale, de préférence dont le thème est un rapport avec la littérature ou la culture anglo-saxonne
Visite de Warner Bros
Quartiers à visiter : Camden Market, Covent Garden, Westminster, Whitehall, Buckingham
Découverte de Londres sous forme ludique (activité à proposer). Exemple : jeu de piste
Un repas traditionnel « fish&chips »
A noter que les consignes de sécurité limitent les transports en commun pour les groupes d'élèves, privilégier le transport avec l'autocar du groupe.
- Jour 6 : Trajet retour vers le lycée Emile Roux, 30 avenue du Général de Gaulle, 16500 Confolens. Indiquer l'itinéraire retenu.

Repas : à l'exception du/des repas du jour 1 (pique-nique des participants, 1 pour le soir si départ l'après-midi, ou bien 1 pour le midi et 1 pour le soir si départ le matin), tous les repas doivent être fournis. Un pique-nique fourni par les familles d'accueil sera accepté le jour du départ.

Hébergement : en familles hôtes pour les 3 nuits des jours 2, 3 et 4. A ce jour la répartition garçons-filles ne peut pas être donnée.

2. Informations relatives à l'offre :

Contenu de l'offre

- prix : le devis doit comprendre l'intégralité des prestations demandées et se présenter sous la forme d'un récapitulatif global avec un prix global par personne, avec en annexe le détail des prestations et un document récapitulatif le programme proposé (y compris les immobilisations obligatoires de l'autocar).
- A noter que pour le trajet aller le (les) repas sera (seront) fourni(s) par les familles des élèves. Seuls le déjeuner Fish & Chips, et le ou les repas du trajet retour doivent être organisés par le voyageur.
- Les frais supplémentaires liés aux élèves majeurs doivent être mentionnés, ainsi que les frais supplémentaires liés à la traversée. Les frais liés au transport en autocar (péages, stationnement) doivent également être inclus.
- variantes / options : les soumissionnaires peuvent proposer des variantes et/ou des options, en complément voire en remplacement de l'offre de base,
- assurance : en option, les soumissionnaires sont invités à proposer une assurance ou plusieurs (annulation globale indispensable, en option annulation individuelle, bagages...), le lycée se réserve le droit de souscrire ou non à cette assurance selon le coût engendré (possibilité de couverture par l'assureur du lycée).

Modalités de transmission de l'offre :

- prioritairement sur la plate-forme de publication de la présente demande (AJI-Gestion pour l'éducation)
- en cas d'impossibilité de connexion à la plate-forme, par courrier électronique à l'adresse int.0160022m@ac-poitiers.fr, en indiquant dans l'objet du message « Réponse Londres 2020 »

Pour le **vendredi 6 septembre 2019 à 12h00**.

Pour information : en raison des congés d'été, aucun complément d'information ne pourra être donné avant le jeudi 22 août 2019.

Information sur les modalités de choix par le lycée : à partir des devis le lycée va déterminer le prestataire retenu selon les éléments suivants :

- Prix 60%
Le prix doit comprendre l'intégralité des frais, y compris les taxes fiscales, taxes de séjour, taxes locales, hors options (assurance) et en indiquant précisément les frais supplémentaires (type et montant).
Les prix sont exprimés en euros.
Si des prestations ne peuvent pas être payées par le voyageur mais doivent être réglées au moment de leur réalisation, elles feront l'objet d'un chiffrage et seront intégrées dans l'offre, afin que soit pris en compte le budget total du séjour dans la comparaison des propositions. Le lycée mettra en place une régie pour l'enseignant responsable.
A noter que la fourniture par le voyageur d'une carte bleue, prépayée ou non, et/ou d'une enveloppe contenant de l'argent liquide est proscrite par la réglementation.
- Qualité des services associés 40% : cohérence du programme, modalités d'hébergement et notamment nombre d'élèves par famille et localisation des familles d'accueil, souplesse quant à la modification du nombre d'élèves, documentation pédagogique, etc.

Les soumissionnaires seront informés par publication sur la plate-forme, et par courrier.

Merci de bien vouloir noter que le voyage ne se réalisera que sous réserve :

- d'une part, d'un nombre d'élèves inscrits suffisant,
- d'autre part, de l'accord du conseil d'administration du lycée.

Aussi, la confirmation de réalisation du voyage ne pourra être donnée au fournisseur retenu qu'au mois d'octobre 2019. Cette confirmation se matérialisera par un bon de commande.